

CONSEILLER TECHNIQUE BATIMENT AMONT / PRODUCTION LAITIERE

Dans le cadre de la politique qualité du lait de l'Entreprise, de la demande des producteurs et de la protection de l'environnement, le conseiller technique bâtiment informe, conseille et oriente, dans ses décisions, les producteurs sur son secteur géographique. Il garantit la réalisation de plans dans le respect des normes de constructions ou d'aménagement (permis de construire, installations classées) et estime les coûts.

Il contribue, par ces actions quotidiennes, à la performance économique de l'entreprise.

MISSIONS PRINCIPALES

1. RESULTAT ATTENDU / MATIERE

Le poste participe aux actions de développement et de qualité du lait de l'entreprise.

2. PROCESS EMPLOYE / MATERIEL

Non significatif. Logiciels.

3. HYGIENE / SECURITE / ENVIRONNEMENT

Il assure le conseil des producteurs en matière de réglementation sanitaire dans le cadre de la protection de l'environnement. Il assure l'information des producteurs sur les nouvelles normes de construction et sur toute nouvelle évolution concernant les bâtiments et les équipements agricoles.

Il peut réaliser les diagnostics environnement et les diagnostics bâtiments.

4. QUALITE & SECURITE DES ALIMENTS

Non significatif.

5. AUTONOMIE & MANAGEMENT

Non significatif.

Il rend compte à sa hiérarchie.

CONTACTS EXTERIEURS

Permanents. Il assure les relations avec les organismes de développement intervenant dans les élevages (DDA, EDE, Chambre d'Agriculture, Mairies, Cadastres...).

Il peut participer à l'élaboration de nouvelles normes d'aménagement de bâtiments au sein de diverses instances extérieures.

Il assure l'animation de réunions sur son secteur concernant des normes et des réglementations.